

L'argumentaire du congrès nous invitait à enquêter sur les notions de risque, d'insolvabilité et de banqueroute et de faillite, en croisant les approches d'histoire du droit, d'histoire sociale et d'histoire culturelle. L'idée était de se situer à l'interface entre l'aspect normatif et son éventuelle application pratique, en analysant les pratiques quotidiennes, les stratégies de gestion des risques par les acteurs, sans poser a priori de frontière entre les risques financiers et économiques. Le texte de cadrage insistait aussi sur l'importance des approches reliant la production agricole, la manufacture et les services pour mieux comprendre comment les acteurs géraient les risques.

En complément de la table-ronde conclusive, on entend montrer ici combien les travaux présentés lors du congrès Datini de 2025 entrent particulièrement en résonance avec les travaux récents des médiévistes. Trois éléments ont ainsi été mis en avant: les acteurs recourent à des institutions différentes en fonction des stratégies qu'ils développent pour adapter leurs réponses aux crises; les conflits sont une part importante de la vie économique ordinaire; penser dans un même mouvement les risques et les faillites invite à requalifier la notion de crise. Sont ensuite suggérées des pistes d'approfondissements.

1. Risque et diversité institutionnelle

Le pluralisme judiciaire (Prodi 2000, Zorzi 2007) est la caractéristique principale du système judiciaire médiéval, progressivement transformé à l'époque moderne par ajout de nouveaux tribunaux sans que les anciens ne cessent de fonctionner. Se pose donc la question de la coopération et de la concurrence entre les tribunaux et les institutions au sein de ce millefeuille institutionnel.

Les différents niveaux institutionnels ont été abordés. Le commerce colonial, a été le moyen de vérifier les moyens de contourner la fermeture des empires français et hollandais aux étrangers (Tessa de Boer et Ramona Negrón; L.M. Lewis Wade). De même, Tommaso Stefini a exposé les différences entre la loi ottomane et les lois latines pour régler les faillites. Dave de Ruyscher a finement analysé la diversité des procédures locales et régionales de règlement des dettes dans les Flandres où les pouvoirs princiers interviennent de manière croissante au XVI^e siècle, tout comme Lluís Sales i Favà a bien insisté sur les possibilités d'en appeler aux instances supérieures du royaume majorquin lorsque les litigants ne sont pas satisfaits des décisions des

tribunaux ruraux. Ce foisonnement institutionnel, avec l'imparfaite séparation des attributions juridictionnelles, laisse une place pour la négociation et fait la part belle à l'*agency* des acteurs, capables, s'ils sont fortunés et bien informés, de mobiliser plusieurs juridictions.

Or, les circulations d'acteurs et d'idées, appuyés par des institutions d'intermédiation assurent la connexion entre différentes juridictions. Tanja Skambraks a ainsi brillamment mis en évidence la mise en circulation consciente des modèles institutionnels lorsque les élites urbaines de l'espace germanique justifient la création d'institutions charitables (*Berg der Mildigkeit*) en s'inspirant des Monti di pietà italiens. De même, les formulaires d'assurance génois puis florentins sont importés à Barcelone où les opérateurs italiens dominent longtemps le marché des contrats d'assurance analysé par Sari Nassar (voir également Botticini 2023). Tommaso Stefini a montré combien la volonté de s'insérer dans le commerce international et de sécuriser les transactions des Latins dans l'empire ottoman avait conduit à une réforme du droit commercial pour incorporer le droit des faillites si familier aux Européens que la Sublime Porte souhaitait attirer sur son territoire.

Les consulats et nations marchandes, les cours princières, les interprètes, les courtiers et les autres types d'intermédiaires, tout comme les traités commerciaux et les capitulations relient différents systèmes institutionnels. Notons d'ailleurs l'importance de la «dépendance du sentier» (*path dependance*) institutionnelle dans les formulaires et dans l'organisation institutionnelle: Dave de Ruyscher nous a bien montré combien les lettres de répit et les autres interventions princières coexistaient avec les anciens tribunaux municipaux. Les évolutions ne sont donc jamais linéaires, ni jamais systématiquement orientées dans une direction qui serait plus «rationnelle» et plus moderne. Regina Grafe a ainsi démontré que les nations marchandes de Bruges étaient organisées de manière différente selon les communautés, qu'elles n'évoluaient pas toutes de la même façon et que des retours en arrière étaient possibles (Grafe et Gelderblom 2010; Grafe 2015). Le même phénomène peut être constaté pour les nations florentines, organisées différemment dans l'Italie communale et dans les grandes monarchies (France, Angleterre, Hongrie; Quertier 2019). Toutes ces nations et consulats devaient en effet être approuvées par les souverains du territoire de départ et de celui d'arrivée, ce qui nécessitait une adaptation sans qu'un modèle ait pu être imposé.

2. Les risques comme intégration des conflits dans la vie économique

La théorie du «doux commerce» des penseurs des Lumières (Montesquieu, *De l'esprit des Lois* (1748), livre III, chap. XX, 1¹, cité par Spector 2013; Kant 2002, 81 cité par Brischou 2022, 191; Martin 2015) n'est plus centrale dans l'historiographie actuelle. Au contraire, les conflits économiques, la réactivation des représailles anciennes dans une phase larvée de guerre économique entre deux cités (Tanzini 2009; Saporì 1982), la menace d'être déclaré usurier public (Quaglioni, Todeschini, et

¹ «On peut dire que les lois du commerce perfectionnent les mœurs, par la même raison que ces mêmes lois perdent les mœurs. Le commerce corrompt les mœurs pures: c'était le sujet des plaintes de Platon; il polit et adoucit les mœurs barbares, comme nous le voyons tous les jours».

Varanini 2005; Gaulin et Todeschini 2019; Todeschini 1989) comme celle d'être déclaré publiquement en faillite – visible dans les procès devant le tribunal de la Mercanzia florentine – deviennent des moyens de pression et la menace ultime pour les marchands, qui risquent de perdre leur réputation chèrement acquise et sont de la sorte forcés de la sorte à négocier un compromis.

C'est pourquoi l'analyse en termes de résolution des conflits, qui implique brièvement du moment judiciaire considéré comme anormal, qui valorise la perspective surplombante des élites et des normes juridiques idéalistes, et qui lie automatiquement paix, concorde et prospérité, est considéré comme insuffisante. Au contraire, Justyna Wubs Mrozewicz prône une analyse des tribunaux marchands sous l'angle de la gestion des conflits (Wubs-Mrozewicz 2018; une application dans un dossier de revue: Montemazzo et Quartier 2025). Cette perspective a l'avantage d'inclure les alternatives qui n'impliquent pas toutes de résoudre les différends, autrement dit elle prend en compte ce qu'on a appelé un temps «infrajudiciaire» (l'arbitrage, la négociation; Garnot 1996). Ce type d'analyse englobe: 1) la prévention des conflits par la négociation et la diplomatie; 2) leur résolution sous forme judiciaire, administrative, ou informelle (l'arbitrage); 3) la mise en place effective des conflits (*conflict enforcement*) grâce à la guerre maritime, la course, la piraterie, et aux blocus.

On peut ici faire le parallèle avec les analyses systémiques que Markus Denzel nous a proposé sur les stratégies de résilience déployées par les compagnies marchandes d'Augsbourg afin de perdurer. De même, Matteo di Tullio a dressé le panorama des solutions déployées par les paysans, les grands propriétaires et les gestionnaires des institutions lombardes du XVI^e siècle pour éviter les risques d'approvisionnement, gérer les risques environnementaux, permettre l'accès au marché ou une meilleure répartition de la main-d'œuvre.

Le risque maritime – pourtant peu abordé dans notre rencontre – illustre parfaitement la validité de ce type d'approche, tant le continuum entre les activités licites et illicites est frappant. En effet, si la piraterie est interdite, contenue et encadrée par les traités de commerce, sa différenciation avec la guerre de course est parfois difficile à entrevoir. Ainsi les membres des factions exclues du jeu politique, bien que bannies et exilées de Gênes, voyaient leurs activités de corsaires validées par la commune dont ils servaient les desseins et restaient de la sorte dans le giron de la Superbe (Basso 2014). Bien plus, la course et la saisie des biens d'un navire ennemi par des marchands peuvent être des activités légitimées à Venise (Lane 1979) ou dans la Couronne d'Aragon: le *Libre del consolat del mar* de Barcelone identifie les cas où les marins sont autorisés à attaquer un ennemi et à se partager son butin (Sicking et Wijffels 2020, 3). Les corsaires sont donc à la fois «mercenaires de la mer» et «acteurs du commerce» selon la belle formule de Laure-Hélène Gouffran (Gouffran 2022).

Toutes ces analyses et synthèses proposent donc une vision systémique des moyens d'éviter ou de répartir les risques, afin d'atténuer leur impact. Elles montrent à quel point le risque est intégré dans tous les aspects de la vie économique des acteurs du bas Moyen âge et de l'époque moderne. Autrement dit, la société du risque existe bel et bien.

3. La notion de risque masque-t-elle celle de crise?

En adoptant le point de vue des acteurs, les analyses précédentes montrent combien ces derniers intégraient le caractère insécurisant du capitalisme dans leurs comportements. Mais, aussi passionnantes qu'elles soient, ne masquent-elles pas l'existence de crises, de moments critiques, de cycles? Les contributions du congrès invitent à distinguer entre les risques structurels et les risques conjoncturels. Même le *resilience management* (Markus Denzel) ou la gestion collective des canaux lombards (Marco di Tullio) ne peuvent toutefois pas éviter des moments critiques. L'étude de la conjoncture à moyen terme dépend d'une multitude de paramètres: l'analyse sérielle des faillites s'avère donc complexe et l'établissement d'un lien avec une conjoncture négative reste limité, puisqu'elles peuvent tout aussi bien survenir en période de croissance économique (Mark Steele). Ce type d'enquête ne doit cependant pas être abandonné et offre même des renouvellements intéressants sur des sujets classiques, comme les faillites florentines des années 1330 et 1340, dont les périodes critiques devront à l'avenir être analysées de manière qualitative.

Dans cette perspective, une analyse approfondie montre la conjonction des faiblesses économiques générales ou de celles des compagnies marchandes, avec la perte de confiance de l'ensemble du groupe: Jean Clément Martin a ainsi démontré que les marchands les plus anciennement et profondément intégrés dans le milieu marchand niortais du XIX^e siècle faisaient faillite en dernier (Martin 1980), tout comme les artisans florentins font faillite dès 1341, attaqué par les grands marchands, avant de faire faillite eux-mêmes en 1343-1347 (Cédric Quertier). L'élément déclencheur peut venir des autorités elles-mêmes, quand elles interdisent l'usage des lettres de change (Carlos Alvarez Nogal et Sergio Sardone), quand elles persécutent les minorités juives pour saisir tous leurs biens à Majorque, ce qui ne manque pas de provoquer une crise de liquidités (Jerònia Pons et Juan Carpio), ou quand un changement de régime remet en cause les accords antérieurs (le rôle du changement de monarque en Angleterre et la chute de Gautier de Brienne précipitent les faillites des grandes compagnies florentines).

Les chocs exogènes et les crises impossibles à dépasser créent donc des vagues de faillites et peuvent même provoquer la faillite des compagnies les plus puissantes et les plus résistantes. Or, la disparition d'une banque est plus destructrice que leur sauvetage ou leur perpétuation, même imparfait, puisqu'avec leur chute disparaissent également leur réseau de clients et de fournisseurs, les procédures de distribution du crédit basés sur la confiance, etc., comme l'ont prouvé les économistes contemporains (Stiglitz 2002). Les faillites en séries peuvent donc se transformer en crise généralisée.

4. Quelques pistes d'approfondissement

Toutefois, certains chantiers mériteraient de plus amples investigations. La lexicologie historique a été abordée et son importance a été rappelée par Maria Fusaro dans son introduction. Mais elle mériterait d'ultérieurs approfondissements, autant pour étudier l'apparition et l'usage dominant d'un mot que pour analyser les

évolutions de son sens. Ainsi Jacques Le Goff a-t-il insisté sur l'importance de l'apparition du substantif «purgatoire» pour reconstruire l'histoire de cette nouvelle destination des morts (Le Goff 1991, 957 sqq.). Dans ses travaux pionniers, Giacomo Todeschini a démontré à quel point le lexique de la pensée économique médiévale était intrinsèquement lié aux réflexions des Pères de l'Église, des canonistes et des juristes sur la rémission des péchés et sur la manière dont les actions humaines – notamment économiques – pouvaient permettre d'accéder ou non au Paradis (Todeschini 1994; 2002). L'enquête collective sur les rémunérations au Moyen Âge dirigée par Patrice Beck, Philippe Bernardi et Laurent Feller a également renouvelé l'étude du salariat en laissant une large place à la lexicologie historique (Beck, Bernardi, et Feller 2014, notamment Pinto et Franceschi 1994 pour la Toscane).

Dans cette perspective, Sylvain Piron estime que l'apparition du terme *resicum* à la fin du XII^e siècle à Gênes (Piron 2004; 2007) contredit radicalement la théorie d'une société médiévale sans risque développée par Alain Guerreau (Guerreau 1997). Le hasard et l'aventure apparaissent durant le Moyen Âge central avant d'être amplement diffusés et utilisés à l'époque moderne. Lewis Wade a attiré notre attention sur la manière de définir l'entrepreneur dans le dictionnaire de l'Académie française de 1718: d'abord considéré comme un architecte, un bâtisseur et un fournisseur pour les travaux publics, le terme renvoie secondairement à un fournisseur de matériel d'où dérive le sens contemporain qu'il serait anachronique de rétroprojeter sur la réalité du XVIII^e siècle. De manière générale, il conviendrait donc de (re)lancer des enquêtes collectives sur le vocabulaire économique qui ne tiennent pas seulement compte des textes littéraires et normatifs, mais aussi des documents de la pratique éclairant sur les usages linguistiques quotidiens des acteurs. À cet égard, les apports de la linguistique computationnelle sur des corpus massifs de chartes ouvrent des voies de renouvellement passionnantes, notamment le projet CEMA (*Cartae Europae Medii Aevi*)² porté par Nicolas Perreaux (Perreaux 2024; 2022).

L'analyse approfondie de l'arrière-plan culturel devrait également être menée. En effet, il détermine les coordonnées mentales du risque dans l'atmosphère d'une époque, la manière dont il peut être compris et circonscrit, à partir des écrits des canonistes, des marchands, et des juristes. Selon Giovanni Ceccarelli, lorsque les canonistes franciscains et dominicains du XIII^e siècle réfléchissent aux paris et aux jeux de hasard, ils considèrent déjà que le risque peut être évalué et échangé contre de l'argent (Ceccarelli 2023). Par ailleurs, les travaux de Giacomo Todeschini sur les infames (Todeschini 2007; 2011; 2015), de Massimo Vallerani (Vallerani 2017; 2024) et de Sara Menzinger (Menzinger 2017) sur la citoyenneté nous rappellent l'état de perpétuelle incertitude et le besoin de négocier sans cesse sa position dans le jeu économique en réaffirmant ses bonnes pratiques et ses bonnes pensées, en particulier après l'introduction de la confession individuelle en 1215 (Todeschini 2015, 248-63). Si la prise de risque et le calcul des primes d'assurance par Joan Torralba ont été très finement analysées par Sari Nassar, on aimerait en savoir plus sur l'histoire des mathématiques et des probabilités dans le monde catalo-aragonais. Giovanni Ceccarelli a par exemple analysé le milieu culturel florentin où pratiques marchandes, assurances

² Présentation du projet: <https://lamop.pantheonsorbonne.fr/axes-recherche/livres-textes-langages/cema>

et calculs de probabilité étaient entremêlées, à tel point que Luca Pacioli semble compiler deux siècles de pratiques marchandes quotidiennes plutôt qu'inventer ex nihilo (Ceccarelli 2023, 80; 2010). Qu'en est-il alors dans les autres régions analysées? Les travaux de Stéphane Lamassé (Lamassé 2005, Lamassé et Mattéoni 2023) et de Lucia Travaini (Travaini 2011; 2020) sont sans doute des voies à suivre pour d'ultérieurs développements forts prometteurs.

BIBLIOGRAPHIE

- Basso, Enrico. 2014. "Pirateria et guerra di corsa nel Mediterraneo: l'osservatorio genovese." In *Il governo dell'economia. Italia et Penisola Iberica nel basso Medioevo*, éd. Lorenzo Tanzini, et Sergio Tognetti, 205-28. Roma: Viella.
- Beck, Patrice, Philippe Bernardi, et Laurent Feller, éd. 2014. *Rémunérer le travail au Moyen Âge. Pour une histoire sociale du salariat*. Paris: Picard.
- Botticini, Maristella. 2023. "The beauty of uncertainty: the rise of insurance contracts et markets in medieval Europe." *Journal of the European Economic Association* 21: 2287-326.
- Brischoux, Maxence. 2022. "Le commerce et les mœurs." *Commentaire* 177, 1: 189-94. <https://doi.org/10.3917/comm.177.0189>.
- Ceccarelli, Giovanni. 2010. "Stime senza probabilità. Assicurazione a rischio nella Firenze rinascimentale." *Quaderni storici* 45: 651-703.
- Ceccarelli, Giovanni. 2020. *Risky markets: marine insurance in Renaissance Florence*. Leiden: Brill.
- Ceccarelli, Giovanni. 2023. "Risky narratives: framing general average into risk-management strategies (thirteenth-sixteenth centuries)." In *General average et risk management in medieval et Early Modern maritime business*, éd. Maria Fusaro, Andrea Addobbati, et Luisa Piccinno, 61-91. Cham: Palgrave Macmillan.
- Garnot, Benoît, éd. 1996. *L'infrajudiciaire du Moyen Âge à l'époque contemporaine*. Dijon: Éditions universitaires de Dijon.
- Gaulin, Jean-Louis, et Giacomo Todeschini, éd. 2019. *Male ablata: la restitution des biens mal acquis (XII^e-XV^e siècle)*. Rome: Publications de l'École française de Rome.
- Gouffran, Laure-Hélène. 2022. "Des corsaires castillans à Marseille: mercenaires de la mer ou acteurs du commerce méditerranéen (XIV^e et XV^e siècles) ?" *Anales de la Universidad de Alicante. Historia medieval* 23: 87-104.
- Grafe, Regina, et Oscar Gelderblom. 2010. "The rise et fall of merchant guilds: rethinking the comparative study of commercial institutions in premodern Europe." *Journal of Interdisciplinary History* 40, 4: 477-511.
- Grafe, Regina. 2015. "Was there a market for institutions in early modern European trade?" In *Union in separation. Diasporic group et identities in the Eastern Mediterranean (1100-1800)*, éd. Georg Christ, Franz-Julius Morche, Roberto Zaugg, Wolfgang Kaiser, Stefan Burkhardt, et Alexander D. Beihammer, 593-609. Rome: Viella.
- Guerreau, Alain. 1997. "L'Europe médiévale: une civilisation sans la notion de risque." *Risque* 31: 11-18.
- Kant, Immanuel. 2002 [1795]. *Projet de paix perpétuelle. Esquisse philosophique*. Trad. Jean Gibelin. Paris: Vrin.

- Lamassé, Stéphane, et Olivier Mattéoni. 2023. "Savoirs comptables théoriques et pratiques au XVe siècle: Jean Adam et son traité d'arithmétique." *Revue d'histoire des sciences* 76: 7-40.
- Lamassé, Stéphane. 2005. "Calcul et marchandises (XIV^e-XV^e siècles)." In *La juste mesure. Quantifier, évaluer, mesurer entre Orient et Occident*, éd. Laurence Moulinier, Lise Salmann, Catherine Verna, et Nicolas Weill-Parot, 79-98. Saint-Denis: Presses universitaires de Vincennes.
- Lane, Frederick C. 1979. "Venise. A maritime republic." In Frederick C. Lane, *Profits from power, Readings in protection rent et violence-controlling enterprises*. Albany: State University of New York Press.
- Le Goff, Jacques. 1999 [1991]. *La naissance du Purgatoire*. In Jacques Le Goff, *Un autre Moyen Âge*. Paris: Gallimard (Quarto).
- Martin, Jean-Clément. 1980. "Le commerçant, la faillite et l'historien." *Annales. Économies, sociétés, civilisations* 35, 6: 1251-68.
- Martin, Lisa L. 2015. *The Oxford handbook of the political economy of international trade*. Oxford: Oxford University Press.
- Menzinger, Sara, éd. 2017. *Cittadinanze medievali. Dinamiche di appartenenza a un corpo comunitario*. Rome: Viella.
- Montemezzo, Stefania, et Cédric Quertier, éd. 2025. *Villes, marchands et tribunaux. Histoire urbaine* 74: 1-96.
- Perreaux, Nicolas. 2022. "Langue des capitulaires et langue des chartes." In *Die Sprache des Rechts*, éd. Bernhard Jussen, et Karl Ubl, 167-210. Göttingen: Vandenhoeck & Ruprecht. <https://hal.science/hal-03785549>
- Perreaux, Nicolas. 2024. "Les documents pontificaux dans la masse (VII^e-XIII^e siècle)." In *Les actes pontificaux. Un trésor à exploiter*, éd. Rolf Große, Olivier Guyotjeannin, et Laurent Morelle, 39-91. Göttingen: Universitätsverlag Göttingen. <https://doi.org/10.17875/gup2024-2515>
- Pinto, Giuliano, et Franco Franceschi. 2014. "Le vocabulaire de la rémunération du travail dans la Toscane des XIII^e-XV^e siècles." In *Rémunérer le travail au Moyen Âge*, éd. Patrice Beck, Philippe Bernardi, et Laurent Feller, 185-99. Paris: Picard.
- Piron, Sylvain. 2004. "L'apparition du rescum en Méditerranée occidentale, XII^e-XIII^e siècles." In *Pour une histoire culturelle du risque*, éd. Emmanuelle Collas-Heddeland et al., 59-76. Strasbourg: Éditions histoire et anthropologie.
- Piron, Sylvain. 2007. "Le traitement de l'incertitude commerciale dans la scolastique médiévale." *Journal électronique d'histoire des probabilités et de la statistique* 3, 1: 1-31.
- Prodi, Paolo. 2000. *Una storia della giustizia*. Bologna: Il Mulino.
- Quaglioni, Diego, Giacomo Todeschini, et Gian Maria Varanini, éd. 2005. *Credito et usura fra teologia, diritto et amministrazione*. Rome: Publications de l'École française de Rome.
- Quertier, Cédric. 2019. "Les Florentins, étrangers privilégiés ou alliés encombrants?" *Mélanges de l'École française de Rome - Moyen Âge* 131, 2: 461-72. <https://doi.org/10.4000/mefrm.5899>
- Sapori, Armando. 1982. "Firenze et Castruccio." In *Studi di storia economica*, vol. 1, 393-405. Firenze: Sansoni.

- Sicking, Louis, et Alain Wijffels. 2020. “*Flotsam et jetsam* in the historiography of maritime trade et conflict.” In *Conflict management in the Mediterranean et the Atlantic, 1000-1800*, éd. Louis Sicking, et Alain Wijffels, 1-18. Leiden: Brill.
- Spector, Céline. 2013. “Commerce.” In *Dictionnaire Montesquieu*, éd. Catherine Volpilhac-Auger. Lyon: ENS de Lyon.
<https://dictionnaire-montesquieu.ens-lyon.fr>
- Stiglitz, Joseph E. 2002. *La grande désillusion*. Paris: Fayard.
- Tanzini, Lorenzo. 2009. “Le rappresaglie nei comuni italiani del Trecento.” *Archivio Storico Italiano* 167, 2: 199-251.
- Todeschini, Giacomo. 1989. *La ricchezza degli ebrei*. Spoleto: CISAM.
- Todeschini, Giacomo. 1994. *Il prezzo della salvezza*. Rome: Carocci.
- Todeschini, Giacomo. 2002. *I mercanti et il tempio*. Bologna: Il Mulino.
- Todeschini, Giacomo. 2004. “Credito, credibilità, fiducia.” In *Politiche del credito*, éd. Gemma Boschiero, et Barbara Molina, 21-31. Asti: Comune di Asti.
- Todeschini, Giacomo. 2007. *Visibilmente crudeli*. Bologna: Il Mulino.
- Todeschini, Giacomo. 2011. *Come Ginda*. Bologna: Il Mulino.
- Todeschini, Giacomo. 2015. *Au pays des sans-noms*. Lagrasse: Verdier.
- Travaini, Lucia. 2011. “Monnaies, marchands et mathématique.” *Revue numismatique* 167: 19-32.
- Travaini, Lucia. 2020. *Monete, mercanti et matematica*. Rome: Jouvence.
- Vallerani, Massimo. 2017. “La cittadinanza pragmatica.” In *Cittadinanze medievali*, éd. Sara Menzinger, 113-44. Rome: Viella.
- Vallerani, Massimo. 2024. *Regimi di cittadinanza nell'Italia comunale*. Rome: Viella.
- Wubs-Mrozewicz, Justyna. 2018. “Conflict management et interdisciplinary history.” *TSEG* 15, 1: 89-107. <https://doi.org/10.18352/tseg.1017>
- Zorzi, Andrea. 2007. “Pluralismo giudiziario et documentazione.” In *Pratiques sociales et politiques judiciaires*, éd. Jacques Chiffolleau, Claude Gauvard, et Andrea Zorzi, 125-87. Rome: Publications de l'École française de Rome.